

**DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE****VILLE DE BASSE-TERRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BASSE-TERRE AUTORISANT « L'UNION REGIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTE », SISE CITE BERGEVIN BATIMENT CA N°005 – 97110 POINTE A PITRE, REPRÉSENTÉE PAR MADAME VIRGINIE SEBASTIEN, LA PRESIDENTE, À OCCUPER L'ESPACE DE L'ESPLANADE DU PORT DE LA VILLE DE BASSE-TERRE, POUR LE DÉROULEMENT D'UNE, « CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET DE DEPISTAGE DU DIABETE», LE VENDREDI 13 OCTOBRE 2023 DE 08 HEURES 00 A 17 HEURES 00 ET LE SAMEDI 14 OCTOBRE 2023, DE 08 HEURES 00 A 13 HEURES 00.**

Le Maire de la Ville de BASSE-TERRE, Monsieur André ATALLAH ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route, notamment l'article R 411-2 ;

VU le code pénal ;

VU l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles ;

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes des Départements et des Régions ;

VU la loi n° 99-291 du 15 avril 1999 relative aux Droits et Libertés des Communes des Départements et des Régions ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

CONSIDERANT la demande arrivée dans la Collectivité le 06 juillet 2023, par laquelle «**L'UNION REGIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTE** », sise Cité Bergevin bâtiment CA n°05 – 97110 Pointe à Pitre Guadeloupe représentée par Madame Virginie SEBASTIEN, le Vendredi 13 et Samedi 14 Octobre 2023, à occuper l'espace de l'Esplanade du Port de la Ville de Basse-Terre, afin de permettre le déroulement d'une « Campagne de Sensibilisation et de Dépistage du Diabète», **le Vendredi 13 Octobre 2023 de 08 heures 00 à 17 heures 00 et le Samedi 14 Octobre 2023, de 08 heures 00 à 13 heures 00.**

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : autorise « **L'UNION REGIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTE** », sis Cité Bergevin bâtiment CA n°05 – 97110 Pointe à Pitre Guadeloupe, représentée par Madame Virginie SEBASTIEN, Présidente de l'URPS INFIRMIERS DE GUADELOUPE, à occuper l'espace de l'Esplanade du Port de la ville de Basse-Terre, pour le déroulement d'une « Campagne de Sensibilisation et de Dépistage du Diabète», **le Vendredi 13 Octobre 2023, de 08 heures 00 à 17 heures 00 et le Samedi 14 Octobre 2023, de 08 heures 00 à 13 heures 00** comme suit :

**ARTICLE 2** : « **L'UNION REGIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTE** » devra prendre toutes les mesures afin d'éviter que ne soient troublés l'ordre et la tranquillité publique, il devra prendre toutes les mesures afin d'assurer la sécurité des Biens et des Personnes (Barrières, rubalisees, matérialises, zones interdites et zones autorisées au public, etc....).

**ARTICLE 3 :** Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de DEUX (2) mois, à compter de son affichage et/ou sa publication.

**ARTICLE 4 :** Les droits des tiers seront et demeureront préservés conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté devra obligatoirement être notifié, affiché et/ou publié, conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 6 :** Monsieur le Directeur des Infrastructures du développement durable du territoire de la Ville de BASSE-TERRE ; Monsieur le Chef de la Police Municipale de BASSE-TERRE ; Monsieur le Commandant de Police Nationale de BASSE-TERRE ; et toutes personnes placées sous leur autorité, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 7 :** Ampliation à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe et à Madame la Cheffe du Centre Principal de Secours de la Région SAINT-CLAUDE.

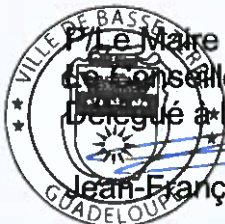
Basse-Terre, le 19 SEP. 2023

*Certifie exécutoire compte tenu*

*de sa notification, le 19 SEP. 2023*

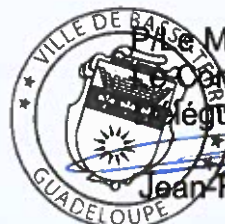
*de sa publication et/ou de son affichage, le 19 SEP. 2023*

*Fait à Basse-Terre, le 19 SEP. 2023*



Maire André ATALLAH  
Conseiller Municipal  
Délégué à la Sécurité Publique,

Jean-François ISSA



Maire André ATALLAH  
Conseiller Municipal  
Délégué à la Sécurité Publique,

Jean-François ISSA